

PLAN DE FORMATION MINISTERIEL

RÉUNION DU 9 MARS 2018

Compte rendu



Réunion ministérielle

Vendredi 9 mars 2018, ALTERNATIVE Police participait à une réunion sur le plan de formation ministériel.

Il s'agit de la mise en oeuvre du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires.

Un schéma directeur de la politique de formation professionnelle définit les priorités de formation dans les domaines communs à l'ensemble des ministères.

5 axes pour la Police nationale

- préparation des policiers à la lutte contre le terrorisme
- développement des capacités d'investigation en lien avec les mutations technologiques et les évolutions de la criminalité
- amélioration des relations police-population
- développement des compétences managériales des encadrants et de la prévention des RPS
- accompagnement de la transition numérique

8 priorités ministérielles

- la lutte contre le terrorisme
- le renforcement de la sécurité du quotidien
- la politique d'asile et immigration
- la gestion des crises et de la prévention des risques
- l'accompagnement de la montée en compétences des acteurs territoriaux sur leurs missions prioritaires et de l'évolution des organisations
- assurer une formation au management pour tous mes encadrants et poursuivre la professionnalisation des fonctions support, selon une logique de filières métier (RH, immobilier, logistiques, SIC...)
- accompagner la transformation numérique et le renouvellement de la relation à l'utilisateur
- l'identification de mutualisations aux niveaux ministériel, le développement de l'évaluation, la mise en place d'outils et de modules communs

Au delà du périmètre de la Police Nationale, le plan de formation doit permettre le rapprochement des formations proposées aux agents de l'ensemble du Ministère (PN-GN-SG) dans une logique de construction d'une culture ministérielle commune (Par exemple : dialogue 2, formations interservices en régions...)



5 chantiers pour la police

- les formations d'accompagnement à la mise en oeuvre de la PSQ
- le développement de l'e-learning sur la base de la doctrine pour la formation digitale
- la stratégie d'évaluation (dématérialisation des évaluations à chaud, définition d'un programme d'évaluation différée)
- améliorer la formation des PAT en lien avec la SDRF à partir du processus mis en place en 2017 pour identifier les besoins et diffuser l'offre de formation par les canaux appropriés
- améliorer la cohérence de la formation dans le cadre d'une stratégie commune en mettant en place des apprentissages partagés plus nombreux entre différents corps

Ce plan de formation sera présenté lors du prochain CTM